



## APAISER LA VITESSE AUTOMOBILE 1/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
<p>« Aménager des zones de rencontre à 20km/h. » Par exemple : rue des Kermès.</p> 	<p>Depuis 2022, la ville de JUVIGNAC a créé <b>des zones de rencontre limitées à 20 km/h</b> sur les rues Himalia puis Jupiter et Neptune aux abords de l'école Nelson MANDELA.</p>		<p>La Ville va étudier si la rue Kermès, de par sa géométrie et sa fonction, pourrait devenir une zone de rencontre.</p> <p>Si l'objectif est d'éviter que les parents ne roulent à vive allure sur cette rue de desserte résidentielle déjà limitée à 30km/h, il conviendra de proposer aussi une <b>action de sensibilisation des parents d'élèves et de leurs enfants.</b></p>	
<p>« Installer des panneaux drôles pour sensibiliser à la nécessité de ralentir sur certains secteurs notamment les allées de l'Europe, le parking derrière l'école et la rue des alouettes. »</p>		<p>Des <b>figurines équipées de systèmes rétro réfléchissants</b> qui assurent une visibilité de jour comme de nuit seront implantées d'ici le printemps 2025 aux abords des quatre écoles de la commune.</p> 		
<p>« Installer des silhouettes d'enfants éclairées à proximité des passages piétons. »</p>				
<p>« Installer des panneaux visibles de la route et de la piste cyclable, près de l'école indiquant la présence d'enfants mais de manière drôle. Par exemple « Attention, enfants en liberté » ou « Attention école ». »</p>				
<p>« Installer des « ralentisseurs » et/ou des radars pédagogiques. » Par exemple : rue des Alouettes et un radar pédagogique devant l'école.</p>	<p>Trois radars pédagogiques ont été installés en octobre 2024 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rue Anna PAVLOVA au droit de l'école Maurice BEJART,</li> <li>2. Allées de l'EUROPE aux abords de l'école des Garrigues</li> <li>3. Allées des THERMES.</li> </ol>	<p>Un <b>quatrième radar</b> sera implanté le long de l'avenue de Fontcaude.</p>		<p>D'expérience, le « ralentisseur » ne constitue pas une réponse pertinente notamment parce qu'il occasionne du bruit pour le voisinage. De surcroît à JUVIGNAC, un chauffeur de bus franchit en moyenne 280 fois par jour un ralentisseur, occasionnant mal de dos, casse pour les bus et inconfort des passagers.</p>
<p>« Installer un stop, rue des alouettes, devant le rond-point Robert Schuman ou un cédez-le-passage. »</p>				<p>Il n'est pas rationnel de créer un stop aux abords d'un carrefour giratoire. Le « cédez le passage », existe déjà.</p>
<p>« Étudier l'installation de dispositifs au sein du quartier permettant de limiter la vitesse. »</p>	<p>A l'appui de « lunettes », la Police Municipale effectue des contrôles de vitesse réguliers sur l'ensemble du territoire communal dont le quartier des Garrigues.</p> <p>La ville vient de se doter d'un nouveau <b>radar mobile pédagogique</b> qui va permettre à la Police Municipale d'intensifier ces actions de sensibilisation.</p>	<p>Le passage de la <b>totalité du territoire communal à 30 km/h</b> le 30 janvier 2025 va participer à l'apaisement de la vitesse en ville.</p> <p>Le réaménagement de la <b>rue-parc des Alouettes</b> qui sera livrée en 2026 comprend la création d'une aire de jeux sous les pins et la réorganisation du stationnement. Autant d'éléments qui vont <b>modifier la perception de l'espace traversé et impacter les vitesses de circulation.</b></p>		
<p>« Réglementer la circulation des scooters et trottinettes sur la place Saint Michel. »</p>	<p>Les <b>caméras de vidéoprotection</b> implantées sur la place Saint-Michel couplées au <b>centre de supervision urbain (CSU)</b> permettent d'agir sur les contrevenants.</p> <p>Les <b>patrouilles pédestres de la police municipale</b> ont été intensifiées depuis cet automne pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer une présence rassurante dans les rues de JUVIGNAC ;</li> <li>2. Agir encore plus efficacement contre toutes les formes d'incivilités du quotidien.</li> </ol>		<p>Proposer un <b>programme de sensibilisation</b> à destination des utilisateurs de trottinettes.</p>	<p>Il n'y a pas de solution « miracle » ; les tourniquets ou barrières implantées en chicane représentent un obstacle pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes et les vélos.</p>



## APAISER LA VITESSE AUTOMOBILE 2/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
<p>« Installer un panneau pour rappeler la priorité à droite au croisement qui amène à l'Église Saint Marc car c'est peu respecté. »</p>				La priorité à droite est un fondement du code de la route. Rajouter un panneau reviendrait à encombrer le trottoir et entraver le confort des piétons.
<p>« Installer un miroir en hauteur dans les angles à hauteur des passages en face de la maison des projets par exemple. »</p>				Le miroir est une « fausse » bonne solution ; en distordant les distances il est potentiellement source d'accidents. Pour cette raison, cette proposition n'est pas retenue.
<p>« Modifier le marquage (position) du passage piéton à l'entrée/sortie du parking Intermarché sur les allées de l'Europe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de passer en sens unique pour la montée ;</li> <li>- Ajout du panneau « demi-tour interdit » ;</li> <li>- Faire-faire un tour du rond-point en venant du parking supérieur pour accéder au parking inférieur. »</li> </ul> 	<p>La Ville de JUVIGNAC travaille depuis plusieurs mois avec le propriétaire du centre commercial « les Portes du Soleil », dans le but notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réformer les sens de circulation au sein du centre commercial (privilégier les sens unique) ;</li> <li>2. Donner plus de place et sécuriser les itinéraires piétons ;</li> <li>3. Créer une offre structurée de stationnement pour les vélos.</li> </ol> <p>Une importante transformation qui sera mise en œuvre dès 2025 et sur les années suivantes.</p> 			
<p>« Prolonger le muret à la sortie/entrée du parking d'Intermarché donnant sur les allées de l'Europe afin de « forcer » les personnes à traverser effectivement sur le grand passage piéton et non sur la route et installer un panneau triangulaire « attention piétons » »</p> 				
<p>« Réaménager les allées de l'Europe : apaiser la vitesse, identifier la piste cyclable sur tout le long des allées de l'Europe, le chemin piétonnier et les zones de rencontres. »</p>	<p>Le projet « Cœur de ville » soumis à la concertation des Juvignacois en 2023 prévoit la refonte de la géométrie des allées de l'Europe en écho au réaménagement de la rue-parc des Alouettes pour un meilleur partage de l'espace public, plus de confort de marche pour les piétons, plus de bancs, moins de vitesse.</p>			
<p>« Acculturer à la circulation apaisée et partagée en zone pavillonnaire. »</p>	<p>Si la responsabilité de la Ville est de réaliser des aménagements urbains en cohérence avec une ville apaisée ; la responsabilité de chacun d'entre nous n'est-elle pas de respecter les limites de vitesses affichées, d'être prudent, bienveillant et calme au volant ?</p>		Proposer un programme de sensibilisation à destination de publics cibles (parents, enfants...).	
<p>« Mettre en place des actions visant à sensibiliser les usagers à circuler de manière apaisée en zone pavillonnaire. »</p>				